



Arrêté n°4 portant organisation  
de l'élection des représentants étudiants  
au conseil d'administration  
du centre régional des œuvres universitaires d'Amiens

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
Rectrice de l'Académie de Lille  
Chancelière des Universités

- **Vu** le code de l'éducation et, notamment ses articles L. 822-1 et suivants R.822-2, R.822-12-1 ;
- **Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 ;
- **Vu** le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021
- **Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- **Vu** l'arrêté du 13 novembre 2023 ;
- **Vu** la circulaire du 15 novembre 2023 ;
- **Vu** l'arrêté rectoral en date du 30 novembre 2023 fixant la liste électorale initiale ;

**ARRETE**

**Article 1 :** dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie d'Amiens qui aura lieu du 6 février 2024 au 8 février 2024, les étudiants mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont électeurs et éligibles

**Article 4 :** le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS d'Amiens et consultable dans ses locaux.

**Article 5 :** la liste électorale (annexe 1) est consultable sur une tablette dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Amiens à l'adresse suivante :

Services centraux du CROUS d'Amiens  
25, rue St-Leu  
80 005 Amiens

La liste électorale est également accessible sur le site internet [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

**Article 6 :** le directeur général du CROUS d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 janvier 2024

Valérie CABUIL